

mazars

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 PARIS-LA DEFENSE



ERNST & YOUNG Audit
Tour First - TSA 14444
92037 PARIS-LA DEFENSE Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Société anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53/55, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
312 397 730 RCS NANTERRE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles

prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société évalue annuellement la valeur d'inventaire des titres de participation selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.1.3 « Immobilisations financières » et la Note 2 sur le bilan « Immobilisations financières » de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné l'approche utilisée par votre société pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation et, sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par votre société au 31 décembre 2020.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises [par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Courbevoie, le 10 juin 2021



Marc Biasibetti

ERNST & YOUNG Audit

Paris-La Défense, le 10 juin 2021



Pierre Abily

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SIPH COMPTES SOCIAUX

Exercice de douze mois
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53/55, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 EN €

	au 31 Décembre 2020			au 31/12/19		au 31/12/20	au 31/12/19
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Autres immobilisations incorporelles	1 477 032	984 014	493 018	730 413	Capital social	11 568 966	11 568 966
Immobilisations incorporelles en cours	77 985	-	77 985	-	Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034	25 179 034
Total immobilisations incorporelles	1 555 017	984 014	571 003	730 413	Réserve Légale	1 156 897	1 156 897
Installations générales	249 805	208 166	41 639	54 801	Réserves indisponibles	2 780	2 780
Installations informatiques	-	-	-	-	Autres Réserves	14 362 903	14 362 903
Matériel de bureau	236 882	181 661	55 221	69 647	Report à nouveau	5 449 328	4 093 436
Autres matériel informatique	-	-	-	-	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 499 173	1 355 892
Mobilier de bureau	-	-	-	-	Provisions réglementées	610 111	610 111
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	Total capitaux propres	59 829 192	58 330 019
Total immobilisations corporelles	486 687	389 827	96 860	124 448	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Autres participations	134 274 930	64 279 432	69 995 498	48 800 498	Provisions pour risques	30 000	30 000
Créances rattachées à des participations	59 131 535	8 914 918	50 216 617	46 221 526	Provisions pour charges	1 777 822	818 631
Prêts	20 235	-	20 235	20 235	Total provisions	1 807 822	848 631
Autres immobilisations financières	49 441	-	49 441	48 398			
Total immobilisations financières	193 476 141	73 194 350	120 281 791	95 090 657			
Total actif immobilisé	195 517 845	74 568 191	120 949 654	95 945 518	DETTES		
ACTIF CIRCULANT					Emprunts et dettes auprès des ét. de crédits		
Stock et en cours : marchandises	95 665	-	95 665	22 555	- dont à plus d'un an	60 000 000	-
Total stock	95 665	-	95 665	22 555	- dont à moins d'un an	43 164	9 984 383
Avances et acomptes versés	2 283 714	-	2 283 714	1 864 680	Emprunts et dettes financières divers	9 116 308	20 137 362
Clients et comptes rattachés	29 739 048	-	29 739 048	24 639 892	Avances acomptes reçus sur commande en cours	1 510 538	2 091 630
Autres créances	488 293	-	488 293	660 825	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 498 886	32 579 875
Total créances	32 511 055	-	32 511 055	27 165 397	Dettes fiscales et sociales	772 876	786 972
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Disponibilités	14 437 189	-	14 437 189	5 167 287	Autres dettes	345 759	3 969 413
Charges constatées d'avance	136 516	-	136 516	434 737	Produits constatés d'avance	215 941	53 233
Total actif circulant	47 180 425	-	47 180 425	32 789 976	Total dettes	107 503 472	69 602 868
COMPTE DE REGULARISATION				32 332 684	COMPTE DE REGULARISATION		
Ecart de conversion Actif	1 023 037	-	1 023 037	49 753	Ecart de conversion Passif	12 630	3 729
TOTAL GENERAL	243 721 307	74 568 191	169 153 116	128 785 247	TOTAL GENERAL	169 153 116	128 785 247

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020 EN €

	au 31/12/20	au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	352 215 780	309 213 896
Prestations de services	5 466 618	7 816 339
Divers		
Montant net du chiffre d'affaires	357 682 398	317 030 235
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges	530 527	83 461
Autres produits	1 941 059	1 157 070
Total des produits d'exploitation	360 153 984	318 270 766
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	335 783 516	295 232 769
Variation de stock (marchandises)	-70 559	121 302
Autres achats et charges externes	10 377 175	11 244 555
Impôts, taxes et versements assimilés	322 958	246 178
Salaires et traitements	1 976 948	2 119 270
Charges sociales	920 668	1 021 795
Dotations sur immobilisations (amortissements)	276 712	281 276
Dotations sur actif circulant (provisions)	0	515 921
Dotations sur risques et charges (provisions)	513	88 379
Autres charges	2 444 944	677 373
Total des charges d'exploitation	352 032 875	311 548 818
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 121 109	6 721 948
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué , perte transférée		0
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	571 167
Autres intérêts et produits assimilés	3 781 630	2 269 080
Reprises sur provisions, transferts charges	166 550	75 451
Différences positives de change	571 273	159 771
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	4 519 454	3 075 469
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 007 558	4 170 112
Intérêts et charges assimilées	1 543 506	1 114 607
Différences négatives de change	541 322	507 195
Charges nettes sur cessions de V . M . P .		
Total des charges financières	8 092 385	5 791 914
RESULTAT FINANCIER	-3 572 932	-2 716 445
RESULTAT COURANT	4 548 177	4 005 503
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		0
Sur opérations en capital		0
Total des produits exceptionnels	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	2 880
Sur opérations en capital		0
dotation amortissements et provisions		0
Total des charges exceptionnelles	0	2 880
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-2 880
Impôt sur les bénéfices	3 049 004	2 646 731
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	364 673 438	321 346 235
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	363 174 265	319 990 343
RESULTAT NET	1 499 173	1 355 892

1./ FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Crise Covid

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie Covid-19, impactant de façon étendue les différents secteurs de l'économie. La priorité a été dans un premier temps la sécurité des sites et des employés dans chacune des filiales de SIPH.

Le début de l'épidémie a eu comme principales perturbations:

- La baisse des cours mondiaux du caoutchouc;
- Le décalage de livraison ou leur annulation sur des Pays comme l'Inde ou la Chine
- Des difficultés d'embarquement consécutivement à des mesures de confinement décrétées par les Etats ;
- Des ruptures de stocks de produits, de pièces de rechanges ou de matériel essentiels;
- Un retard sur la mise en place du financement long terme de 85 M€ , prévu initialement en mai 2020 et qui a été mobilisé à hauteur de 60 M€ fin 2020 pour sa 1ère tranche.

La crise sanitaire a rendu nécessaire l'organisation du télétravail au sein des équipes SIPH. dès mars 2020.

L'exécution des obligations de SIPH a pu être finalement assurée sans dysfonctionnement majeur grâce aux mesures mises en place sur le périmètre du Groupe

Concernant les besoins de trésorerie, SIPH a pris la mesure – avec ses partenaires – des impacts et a mis en place un plan d'action à plusieurs niveaux :

- Un financement à Court Terme de 20 M€ porté par la société générale en début d'année, qui a permis de rembourser la totalité des comptes courants d'actionnaires (20M€ au 31/12/2019)
- L'appui de ses actionnaires majoritaires – SIFCA et MICHELIN – à travers de nouvelles conventions de prêt en début d'année (12 M€) ; Ces avances d'actionnaires et les 20M€ de financement court terme ont pu être intégralement remboursées lors de la mise en place du premier tirage du prêt long terme obtenu fin 2020.
- L'actionnaire Michelin a par ailleurs accordé un prêt de 9M€, remboursable en mai 2021

1.2 Le marché du caoutchouc

Le marché du caoutchouc a été impacté par la crise sanitaire, avec un cours du Sicom 20 qui s'est établi à 1,16€/kg (1,32\$/kg) en moyenne, contre 1,26€/kg (1,41\$/kg) en 2019.

Le chiffre d'affaires s'élève à 358 Millions d'euros contre 318 Millions d'euros en 2019. Les quantités vendues sont en augmentation de 21,3%, et portent sur 300 544 tonnes contre 247 650 tonnes en 2019.

1.3. Obtention du financement de 85M€ fin 2020

Le Groupe SIPH poursuit sa stratégie de développement en investissant a contre cycle, et entend maintenir ses investissements stratégiques pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise durable du marché

Ce programme de croissance des filiales de SIPH porte sur :

Les extensions de capacité de traitement, pour faire face aux productions croissantes des planteurs indépendants,

Le renouvellement et l'extension des plantations détenues en propre.

L'effort d'investissement concerne SAPH (Cote d'Ivoire) et GREL (Ghana).

Ce programme de développement s'inscrit dans le plan stratégique de SIPH qui prévoit de développer ses capacités industrielles pour transformer localement le maximum de la production de caoutchouc propre ou villageoise.

Ces investissements permettront d'optimiser la performance lors de la remontée des cours

Le programme d'investissement s'est poursuivi en 2020, notamment sur GREL.

SIPH avait engagé des discussions avec son pool de partenaires bancaires pour mettre en place un financement de 85 millions d'euros destiné à couvrir les engagements d'investissements de ses filiales. Les conditions de ce financement ont été signés avec la Société Générale, chargée de réunir les bailleurs de fonds sur ce projet. Retardé par la crise sanitaire, le prêt a pu être mis en place fin 2020, pour sa première tranche de 60M€. Cette première tranche est remboursable sur 6 ans dont 2 ans de différé.

1.4. Financement des filiales

Selon son programme de développement stratégique, SIPH finance ses filiales :

GREL :

A fin 2019, SIPH avait financé 46 M€ pour GREL.

Après la mobilisation du prêt Colette, le compte GREL s'analyse comme suit :

- 21,2 M€ correspondent à la quote-part de SIPH dans l'augmentation de capital de GREL réalisée en 2020
- 24,805 constituent l'Intragroup-Loan remboursable par GREL à SIPH de 2021 à 2026.
- 0,9M€ de compte courant restant dus au 31/12/2020 remboursable en Avril 2021.

SAPH :

SIPH a financé SAPH par un prêt de 24M€ fin 2020 ; afin de permettre le lancement d'une nouvelle usine en Cote d'Ivoire.

CRC :

En 2020, SIPH a financé CRC pour + 5,2 M€ (soit 5,9 M\$) La dépréciation de cette avance impacte le résultat financier.

Les avances à CRC, comprenant les intérêts, sont au total de 10,9M\$ (9,3M€) à fin 2020 et sont totalement dépréciées.

1.5. Résultats des filiales

En 2020, SIPH n'a reçu aucun dividende de ses filiales, contre 0,571 millions en 2019.

2./ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 (modifié par les règlements ultérieurs) de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan comptable Général, comme pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture dont l'application est obligatoire à compter de l'exercice 2017. Le règlement, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture, est sans impact significatif sur les comptes annuels de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1. Actif immobilisé

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques. Les coûts de développement lié à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en cours de période et ne font donc pas l'objet d'une immobilisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la durée d'utilisation estimée des logiciels soit sur 5 ans.

Le déploiement d'un ERP (SAP) sur la partie comptable et financière est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes :

	Durée (année)
installation et matériel informatique	3
Installations générales	10
Matériel de bureau	5
Mobilier de bureau	10

2.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée dès que nécessaire. L'estimation est faite sur la base de la valeur d'utilité des titres en fonction des prévisions de flux de trésorerie futurs (tenant compte d'éléments d'appréciation tels que, les perspectives de résultat et de développement, environnement concurrentiel, et risques pays...).

Dans les « créances rattachées à des participations » figurent les avances de trésorerie en compte courant faites aux filiales à moyen et long terme.

2.2. Actifs et passifs circulants

2.2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.

2.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales (en dehors des avances en comptes courants) sont enregistrées en autres créances.

2.2.3 Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année.

Lorsque le taux de change appliqué à l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les contre-valeurs euros, on constate les différences de conversion en comptes de régularisation. Un écart de conversion au passif correspond à un gain latent.

Un écart de conversion à l'actif correspond à une perte latente et entraîne la constitution d'une provision pour risques.

Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

2.3. Provisions

2.3.1 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées conformément à la réglementation fiscale.

Cette rubrique est constituée d'amortissements dérogatoires correspondant à l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

2.3.2 Provisions pour risques et charges

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

Les principaux paramètres pris en 2020 sont les suivants : âge de la retraite à 64 ans, le taux de revalorisation à 2%, l'hypothèse de turn-over à 4%, le taux de charge à 50%. La base de calcul est la courbe taux Zero coupon de l'institut des actuaires publié et disponible en décembre 2020.

L'engagement au titre des médailles du travail n'est pas provisionné compte tenu de son caractère non significatif.

3./ NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations en K€ :

Immobilisations brutes en K€

Natures	Valeur brute début exercice	Augmentations	Transfert de poste à poste	Diminution par cession & mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	1 477				1 477
Immobilisations incorporelles en cours :		78			78
Immobilisations corporelles :	488	12		13	487
Immobilisations corporelles en cours :					
Immobilisations financières :					
*Titres de participations	113 080		21 195		134 275
*Créances rattachées à des participations	50 269	30 279	-21 195	222	59 132
*Prêts et autres immobilisations financières	69	1			70
Sous total immobilisations financières	163 417	30 280		222	193 476
Total général	165 382	30 370		234	195 518

Amortissements en K€

Natures	Valeur début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution par cession mises hors service	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	747	237		984
Immobilisations corporelles :	363	39	13	390
Total	1 110	277	13	1 374

Dépréciations des immobilisations financières en K€

Natures	Valeur début exercice	Dotations de l'exercice ou virement de poste à poste	Reprise de l'exercice	Valeur fin d'exercice
Immobilisations financières :				
*Titres de participations	64 279			64 279
*Créances rattachées à des participations	4 047	4 985	117	8 915
*Prêts et autres immobilisations financières				
Total	68 327	4 985	117	73 194

Immobilisations nettes à la clôture en K€

Natures	Valeur brute	Amortissements	Dépréciation	Valeur nette
Immobilisations incorporelles :	1 477	984		493
Immobilisations incorporelles en cours :	78			78
Immobilisations corporelles :	487	390		97
Immobilisations corporelles en cours :				
Immobilisations financières :				
*Titres de participations	134 275		64 279	69 995
*Créances rattachées à des participations	59 132		8 915	50 217
*Prêts et autres immobilisations financières	70			70
Sous total immobilisations financières	193 476		73 194	120 282
Total général	195 518	1 374	73 194	120 950

Note 1 - immobilisations incorporelles et corporelles

Les mouvements sur le poste immobilisations corporelles s'expliquent principalement par l'acquisition et l'installation d'infrastructure et de matériel informatique.

Note 2 - Immobilisations financières

Titres de participations :

La valeur brute des titres de participation s'élève à 134 275 K€ contre 113 079 K€ en 2019 due à une augmentation de capital de GREL.

La participation dans CRC a été entièrement dépréciée à la clôture du 31/12/2020.

La valeur nette des titres de participation est de 69 995 K€ au 31/12/2020.

Créances rattachées à des participations :

Au 31 décembre 2019, SIPH avait financé à hauteur de 46 M€ les développements de sa filiale GREL. En 2020, ces avances ont été aménagées en une augmentation de capital à hauteur de 21,195 M€, et le solde par un Intragroup-Loan de 24,805 M€ remboursable selon un échéancier contractuel. En 2020, SIPH a procédé à une avance additionnelle de 0,9M€ en compte courant en faveur de GREL.

En 2020, SIPH a financé sa filiale CRC au Liberia pour 5,2 M€; cette avance est entièrement provisionnée au 31/12/2020.

Filiales et Participations	Quote-part du capital détenue (en %)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable des		Prêts & Avances consentis	Montant des cautions et aval donnés
				Brute	Nette		
1) FILIALES DETENUES A +DE 50 %							
FILIALES FRANCAISES	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
FILIALES ETRANGERES							
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Cote d'Ivoire en K CFA en K€	68,06%	14 593 621 22 248	63 582 042 96 930	26 190	26 190	24 000	
Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local government Area - Edo State Nigeria en K Naira en K€	70,32%	491 875 1 047	11 653 518 24 812	19 662	19 662		
Ghana Rubber Estates Limited (GREL) Siège social : Takoradi Ghana en K€	64,25%	8 178	76 658	24 012	24 012	25 705	
Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC) Siège Social : Libéria en K US\$ en K€	100,00%	78 979 96 915	-58 455 -71 730	64 279	64 279	8 407	
2) PARTICIPATIONS DETENUES de 10 à 50%							
	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
3) AUTRES TITRES de PARTICIPATION dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société							
Sociétés françaises en K€ Sociétés étrangères	NEANT	NEANT	NEANT	131 NEANT	131 NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL EN K€							
Filiales étrangères Participations dans les Sociétés françaises Participations dans les Sociétés étrangères				134 144 131 0	134 144 131 0	58 112	
TOTAL EN K€				134 275	134 275	58 112	
1.00 € = Taux de clôture	655,957	CFA	1,2271	US\$	469,6675	NAIRA	

Note 3 - Stocks et en cours : 96 K€ contre 23 K€ au 31/12/2019

Les montants mentionnés dans ce poste concernent des marchandises en transit, qui seront facturées aux clients lors de leur livraison prévue début 2021.

Note 4 – Créances : 32 846 K€ contre 27 165 K€ net au 31/12/2019

L'analyse des créances se présente comme suit :

- **Clients nets** : 29 739 K€ contre 24 639 K€ au 31/12/2019.
- **Avances aux fournisseurs** : 2 284 K€ contre 1 864 K€ au 31/12/2019.
Ce poste comprend les avances sur commandes en cours de marchandises
- **Autres créances** : 823 K€ contre 661 K€ au 31/12/2019.
Ce poste comprend essentiellement les remboursements de crédit de TVA et les acomptes sur l'impôt sur les sociétés

La totalité des créances nettes est considérée recouvrable.

Les créances intègrent notamment

- Le compte client pour les ventes de caoutchouc pour 23 361K€ contre 21 751K€ à fin 2019
- Le compte client pour l'activité Général Trade et l'activité Holding pour 6 279K€ contre 2 888K€ à fin 2019

Note 5 - Valeurs mobilières de placement : 0 K€ contre 0 K€ au 31/12/2019.

Note 6 – Disponibilités : 14 437 K€ contre 5 167 K€ au 31/12/2019.

Note 7 - Charges constatées d'avance : 137 K € contre 435 K€ au 31/12/2019.

Ce poste comporte au 31/12/2020 les charges de location et de maintenance habituelles et des règlements à OLAM / MACQUARIE au titre des contrats SWAP débouclés au 31 décembre 2020 dont les contrats physiques n'ont pas encore été embarqués.

Note 8 - Capitaux propres : 59 829 K€ contre 58 330 K€ au 31/12/2019.

En K€

Capitaux propres	Solde d'ouverture	Affectation du résultat 2020	Résultat de l'exercice	Autres	Solde de clôture
Capital	11 569				11 569
Prime d'émission	1 645				1 645
Prime de fusion	1 696				1 696
Prime d'apport	16 886				16 886
Prime de conversion d'obligation en actions	4 952				4 952
Réserves légales	1 157				1 157
Autres réserves	14 366				14 366
Report à nouveau 2019	- 0				- 0
Report à nouveau 2020	4 093	1 356			5 449
Résultat de l'exercice	1 356	- 1 356	1 499		1 499
Provisions réglementées	610				610
Distribution du dividende					
Total	58 330	-	1 499	-	59 829

Le capital social s'élève à 11 569 K€, se composant de 5 060 790 actions de 2,286 € de nominal.

Le report à nouveau de 4 093K€ au 31/12/2019 a été porté à 5 449K€ après affectation du résultat de l'exercice 2019.

La provision réglementée de 610 K€ correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres SAPH – CRC et RENL calculée sur une période de 5 ans.

Au 31 décembre 2019, les deux actionnaires de référence de SIPH, le Groupe SIFCA et le Groupe Michelin, détenaient 100% du capital de SIPH et des droits de vote

La répartition du capital de SIPH est la suivante, inchangée par rapport à 2019 :

Actionnaires	31/12/2020			31/12/2019		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	54,82%	2 813 410	55,59%	54,82%
CFM	2 247 380	44,41%	45,18%	2 247 380	44,41%	45,18%
Moneta Assets Mngt						
Public						
TOTAL	5 060 790			5 060 790		

Les titres détenus au nominatif depuis plus de 2 ans donnent un droit de vote double.

Note 9 - Provisions pour risques et charges : 1 808 K€ contre 848 K€ au 31/12/2019

Provisions pour Risques et Charges en K€

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	769	66	52		755
Provision pour écart de conversion Actif	49	5 005	5 978		1 023
Provision pour litige	30				30
Total des provisions	848	5 072	6 031	-	1 808

Ce poste comprend notamment la provision pour indemnités de départ en retraite, intégrant les charges sociales. Les indemnités de départ à la retraite sont calculées avec actualisation, sur la base des salaires au 31 décembre 2020. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulé des différents paramètres statistiques applicables.

Les provisions pour écart de conversion actif de 1 023 K€ concernent CRC pour 785 K€ et d'autres clients caoutchouc pour 237 K€

Note 10 - Emprunts auprès des établissements de crédit et divers : 69 159 K€ contre 30 122 K€ au 31/12/2019

Emprunts en K€

En K€	2020	2019
Emprunt à moins d'un an	9116	
Sous total Emprunts court Terme	9 116	-
Emprunts et dettes financières divers	60 000	20 137
Découvert	0	9 933
Intérêts et frais bancaires courus à payer	43	52
Total emprunts	69 159	30 122

Emprunts court terme :

Les emprunts à court terme sont constitués du prêt CFM de 9 M€ mobilisé en 2020 et remboursable en Mai 2021.

Emprunts et dettes financières divers :

Ce poste comprend 60 000 K€ de prêt colette de la banque Société générale mobilisés en décembre 2020 .

Ligne court terme :

Les lignes à court terme sont utilisées au 31/12/2020 à hauteur de 43 K€. Les lignes court terme financent le besoin en fonds de roulement.

Les engagements pris dans le cadre du financement Colette sont les suivants:

- Ratios :

- Net Debt to EBITDA Ratio inférieur à :

- Si cours du NR >1,25€ :

3 en décembre 2020 et juin 2021

2 en décembre 2021 et juin 2022

1,5 à partir de décembre 2022 jusqu'au terme.

- Si cours du NR <1,25€ :

3,5 en décembre 2020 et juin 2021

2,5 en décembre 2021 et juin 2022

2 de en décembre 2022 et juin 2023 ,

1,5 à compter de décembre 2023 jusqu'au terme.

Current ratio <1,2

- Borrower to Group debt ratio : de 2020 à 2023 $\geq 40\%$ et de 2024 au terme $\geq 30\%$

-GREL net debt/Equity <1

-SAPH net debt/Equity <1

- Intragroup Loans

- Affectation des flux de remboursement des Intragroup-Loans ainsi que des flux d'intérêts de colette

-Nantissements :

- SAPH et GREL garantissent solidairement sur le paiement des échéances de Colette dans le maximum de la valeur de l'intragroup loan dans leurs comptes

- nantissement de 9 188 000 titres SAPH au profit des prêteurs au travers d'un compte-titres nanti.

- nantissement du compte de fruits et produits du compte titres nanti tant qu'aucun cas de blocage ne survient.

- Divers :

Autorisation d'endettement complémentaire MLT nécessaire auprès des prêteurs

Engagement de ne pas nantir d'actifs pour SIPH et le Groupe

Engagement de ne pas céder d'actifs

Engagement de couverture de la tranche B avant le 27/05/2021

Engagement de couverture de au minimum 60% de la tranche A sur au minimum 4 ans avant le 27/05/2021

tout remboursement accéléré des Intragroup-Loans entraîne un remboursement de même montant de colette.

Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés :35 499 K€ contre 32 580 K€ au 31/12/2019

Le poids des fournisseurs de l'activité négoce de caoutchouc est prépondérant dans ce poste, et intègre notamment les filiales de SIPH qui fournissent le caoutchouc commercialisé par SIPH : Les filiales de SIPH productrices du caoutchouc représentent 31 702K€, contre 26 483 K€ au 31/12/2019. L'ensemble des dettes fournisseurs est classé avec une échéance à moins d'un an.

Note 12 - Dettes fiscales et sociales : 773 K€ contre 787 K€ au 31/12/2019

Ce poste se compose de dettes sociales pour 699 K€ et de dettes fiscales pour 74 K€. L'ensemble des dettes est classé avec une échéance à moins d'un an.

Note 13 – Dettes sur immobilisations : 0 K€ contre 0K€ au 31/12/19

Néant

Note 14 - Autres dettes : 681 K€ contre 3 969 K€ au 31/12/2019

Au 31/12/2019, ce poste se composait principalement de 3 661K€ de dividendes mis en distribution en 2019. Les deux actionnaires de référence de SIPH ont accepté de différer l'encaissement de ces dividendes qui ont été payés en février 2020

Ce poste s'élève à 681K€ au 31/12/2020.

Note 15 - Produits Constatés d'Avance : 216 K€ contre 53 K€ au 31/12/2019

Ce poste comprend des règlements de OLAM / MACQUARIE au titre des contrats SWAP débouclés au 31 décembre 2020 dont les contrats physiques n'ont pas encore été embarqués.

Note 16 - Compte de Régularisation débiteur : 13 K€ contre 4K€ au 31/12/2019

Ce poste constate l'écart de conversion passif sur les comptes de tiers libellés en US\$

Les charges à payer s'élèvent à 2 814 K€ contre 2 371 K€ au 31/12/2020 :

Charges à payer en K€	2020	2019
Factures non parvenues	2 041	1 585
Personnel - charges à payer	320	306
Charges sociales à payer	308	360
Impôts et taxes à payer	144	121
Total	2 814	2 372

Les produits à recevoir s'élèvent à 179 K€ contre 387 K€ au 31/12/2019 :

Produits à recevoir en K€	2020	2019
Personnel - produits à recevoir	31	31
Crédit d'impôts et taxes	148	356
Total	179	387

Note 17 – Factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

A/ Analyse des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (HT)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif) (1)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	1 311					971
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC en K€)	31 568	156	524	1 364	1 881	3 925
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice	9,40%	0,05%	0,16%	0,41%	0,56%	1,17%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel - article L. 441-6 du cc)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels spécifiques au négoce de Caoutchouc ; conditions contractuels avec les tiers					

(1)

Dont 31 328 K€ de factures d'achats de Caoutchouc dûes aux filiales de SIPH

B/ Analyse des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (HT)

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus ⁽²⁾	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	256					505
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC en K€)	6 962	17 133	1 046	867	3 732	22 777
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	1,95%	4,79%	0,29%	0,24%	1,04%	6,37%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel - article L. 441-6 du cc)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels spécifiques au négoce de Caoutchouc; Conditions générales de vente du General Trade					

⁽²⁾ 3 704 K€ de factures échues à +91 jours concerne exclusivement des clients filiales de SIPH ou SIFCA. Ces factures seront payées en 2021.

Note 18 - Engagements hors bilan

Les engagements donnés :

- Le 30/12/2013, une lettre de confort a été établie pour l'emprunt que la filiale GREL a contracté pour un montant de 7,5 M€ sur une durée de 10 ans. Au 31/12/2020 le capital restant dû s'élève à 3,2181 M€.
- Depuis février 2016, SIPH s'engage par une lettre de confort à disposer des ressources suffisantes pour assurer le soutien de sa filiale CRC pour une période de douze mois. La lettre de confort actuellement en cours couvre la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021. Cet engagement est renouvelé chaque année.
- Engagements donnés à Société Générale pour couvrir les achats en dollars de l'activité General Trade : 535 KUSD à échéance 1 à 5 mois.
- Engagements donnés à Société Générale et BNP pour couvrir les ventes en dollars de l'activité caoutchouc : 27 594 KUSD à échéance 1 à 6 mois.
- Engagements donnés sur des contrats de vente à terme de caoutchouc au 31 décembre 2020 : Contrats SWAP EUR portant sur 26 240 tonnes.
- Engagements dans le cadre du financement long terme :

Le déblocage des fonds dans le cadre du projet Colette a eu lieu le 15/12/2020 pour un montant global de 60 M€. La deuxième partie fixe de 12,5 M€ a été encaissée en janvier 2021. SIPH a obtenu l'accord par rapport à la deuxième tranche de 12,5 M€ avec la participation de la BAD.

Les engagements pris dans le cadre du financement Colette sont les suivants:

- Ratios :

- Net Debt to EBITDA Ratio inférieur à :

- Si cours du NR >1,25€ :

3 en décembre 2020 et juin 2021

2 en décembre 2021 et juin 2022

1,5 à partir de décembre 2022 jusqu'au terme.

- Si cours du NR <1,25€ :

3,5 en décembre 2020 et juin 2021

2,5 en décembre 2021 et juin 2022

2 de en décembre 2022 et juin 2023 ,

1,5 à compter de décembre 2023 jusqu'au terme.

Current ratio <1,2

- Borrower to Group debt ratio : de 2020 à 2023 $\geq 40\%$ et de 2024 au terme $\geq 30\%$

-GREL net debt/Equity <1

-SAPH net debt/Equity <1

- Intragroup Loans

- Affectation des flux de remboursement des Intragroup-Loans ainsi que des flux d'intérêts de colette

-Nantissements :

- SAPH et GREL garantissent solidairement sur le paiement des échéances de Colette dans le maximum de la valeur de l'intragroup loan dans leurs comptes

- nantissement de 9 188 000 titres SAPH au profit des prêteurs au travers d'un compte-titres nanti.

- nantissement du compte de fruits et produits du compte titres nanti tant qu'aucun cas de blocage ne survient.

- Divers :

Autorisation d'endettement complémentaire MLT nécessaire auprès des prêteurs

Engagement de ne pas nantir d'actifs pour SIPH et le Groupe

Engagement de ne pas céder d'actifs

Engagement de couverture de la tranche B avant le 27/05/2021

Engagement de couverture de au minimum 60% de la tranche A sur au minimum 4 ans avant le 27/05/2021
tout remboursement accéléré des Intragroup-Loans entraîne un remboursement de même montant de colette.

Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société RENL à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée ;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2020.
- Une ligne de crédit a été contractée auprès du Crédit Agricole pour un montant de 5 M€ - Euribor 1 mois – marge 1.5 %
- Engagements reçus des filiales de SIPH sur des contrats de couverture (vente à terme SWAP), en parallèle des engagements donnés : Contrats SWAP EUR portant sur 26 240 tonnes au 31/12/2020

4./ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 19 - Produits d'exploitation : 360 154 K€ contre 318 271 K€ au 31/12/2020

En €	2020	2019
Ventes de Caoutchouc	342 835 392	297 579 989
Ventes de marchandises "General Trade"	9 908 394	11 633 907
Ventes " Autres matieres premieres"	0	0
Prestations de services et produits annexes	4 938 613	7 816 340
Produits de gestion courante	1 941 059	1 157 070
Reprise sur provisions - Transferts de charges	530 527	83 461
TOTAL PRODUITS D EXPLOITATION	360 153 984	318 270 767

Les produits d'exploitation incluent :

- Le chiffre d'affaires des ventes de caoutchouc, SIPH assurant la commercialisation sur le marché international du caoutchouc produit par ses filiales. En 2020, les volumes de caoutchouc vendus se sont élevés à 300,5 milliers de tonnes contre 247.6 milliers de tonnes en 2019.
- Le chiffre d'affaires « General Trade », correspondant à l'activité récurrente d'approvisionnement en intrants des filiales de SIPH et des sociétés du Groupe SIFCA. En 2020, cette activité a diminué du fait du ralentissement des programmes d'investissement des sociétés du Groupe.
- Le chiffre d'affaires de négoce d'autres matières premières que le caoutchouc (Huile de palme, sucre ...). Ces opérations de négoce répondent à des besoins ponctuels du Groupe SIFCA. Si le chiffre d'affaires peut être significatif sur certaines opérations, cette activité réalisée sans risque ne contribue que marginalement au résultat. SIPH n'a réalisé aucune de ces activités de négoce en 2020 et 2019.
- Les prestations de services, composées pour l'essentiel des contrats d'assistance technique fournie par SIPH à ses filiales. Les prestations d'assistance de SIFCA destinées à SAPH sont désormais facturées directement sans transiter par SIPH, générant une diminution des produits et également des charges.

La répartition géographique du chiffre d'affaires est présentée selon le pays d'implantation des clients.

Répartition du Chiffre d'affaires par zones géographiques en K€	
Zone géographique	Chiffre d'affaires K€
Côte d'Ivoire	7 781
Europe	40 445
Autres pays	309 457
Total	357 682

Note 20 - Charges d'exploitation : 352 032 K€ contre 311 549 K€ au 31/12/2019

En raison de l'activité de négoce (caoutchouc, et « General Trade »), les achats de marchandises sont le poste le plus significatif des charges d'exploitation, portant sur 335 784K€ en 2020 contre 295 354 K€ en 2019.

ACHATS DE MARCHANDISES

En K€	2020	2019
Activité caoutchouc	327 315	284 729
Activité Général Trade	8 469	10 625
Activité " Autres negoce de matieres premieres"	-	0
TOTAL ACHATS DE MARCHANDISES	335 784	295 354

Les charges externes représentent 10 377 K€ contre 11 245 K€ en 2019, et intègrent notamment les prestations d'assistance technique fournies à SIPH par SIFCA et Michelin.

Les prestations d'assistance technique de SIFCA destinées à SAPH sont désormais facturées directement sans transiter par SIPH, générant une diminution des charges.

Ces prestations d'assistance technique s'analysent comme suit :

En K€	2020	2019
SIFCA	3 129	6 400
MICHELIN	2 262	2 238

En K€	2020	2019
SIFCA	3 129	6 400
MICHELIN	2 262	2 238

AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 2 455 K€ contre 677 K€ en 2019 intégrant principalement les pertes de changes commerciales pour 1 783 K€ et 517 K€ de perte sur créances clients (AT GREL 2017).

Note 21 - Opérations faites en commun

Une participation dans un GIE est détenue par SIPH à 50%. Ce GIE n'a plus d'activité depuis 2005, mais est maintenu afin de récupérer une créance dépréciée en totalité. Aucun résultat n'a été constaté en 2020

Note 22 - Résultat financier : (- 3 572 K€) contre (- 2 716 K€) au 31/12/2019

SIPH n'a reçu aucun dividende de ses filiales en 2020, contre 571 K€ en 2019

Le résultat financier de 2020 comprend notamment :

- Les intérêts facturés à GREL, SAPH et CRC pour 3 683 K€, en rémunération des avances en compte courant
- Les intérêts et charges financières pour 1 543 K€, comprenant notamment la rémunération des avances d'actionnaires SIFCA et Michelin
- La dépréciation de l'avance faite à CRC pour 6 007 K€, contre 4 170 K€ en 2019

Note 23 - Résultat exceptionnel : (0 K€) contre (- 3 K€) au 31/12/2019

Note 24 - Impôt sur les bénéfices : 3 049 K€ au 31/12/20 contre 2 647 K€ au 31/12/2019

	Base imposable	Montant IS 31,00%	Montant IS 28,00%	Montant IS Total	Base contrib. sociale (1)	Taux contrib. sociale	Montant contrib. sociale	Montant Total de l'IS
Résultat courant	4 548 177	1 409 935	140 000	1 549 935	786 935	3,3%	25 969	1 575 904
Résultat exceptionnel	0	0		0	0	3,3%	0	0
Réintégrations - Déductions fiscales	4 799 286	1 487 779		1 487 779	1 487 779	3,3%	49 097	1 536 875
Montant de l'IS au titre de 2020				3 037 714			75 066	3 112 779
Crédit Impôt recherche								-31 870
régul IS 2019 CIR								-31 905
IS TOTAL 2020								3 049 004

	Base imposable	Montant IS 33,33%	Montant IS 28,00%	Montant IS Total	Base contrib. sociale (1)	Taux contrib. sociale	Montant contrib. sociale	Montant Total de l'IS
Résultat courant	4 005 503	1 335 168	140 000	1 475 168	712 168	3,3%	23 502	1 498 669
Résultat exceptionnel	-2 880	-960		-960	-960	3,3%	-32	-992
Réintégrations - Déductions fiscales	3 417 041	1 139 014		1 139 014	1 139 014	3,3%	37 587	1 176 601
Montant de l'IS au titre de 2019				2 613 221			61 057	2 674 279
Crédit Impôt recherche								
régul IS 2018								-27 547
IS TOTAL 2019								2 646 732

5./ AUTRES INFORMATIONS

5.1. / Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale sont au total de 728K€ en 2020 contre 760K€ en 2019.

Ces rémunérations comprennent toutes les rémunérations versées par SIPH, par les sociétés qui contrôlent SIPH ou que SIPH contrôle.

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action (*les tableaux 4, 5, 8 et 9 ne sont pas applicables*), ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2019 et 2020, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2020.
- Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance (*les tableaux 6, 7 et 10 ne sont pas applicables*). En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux de SIPH au cours de l'exercice 2019 et 2020, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les mandataires sociaux de SIPH au cours de l'exercice 2020.

Enfin, les organes de direction et d'administration ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire, d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de cessation ou de changement de fonction, d'indemnités de non concurrence.

5.3. / Effectif moyen au 31/12/2020 : 22,88 personnes

- Cadres salariés..... 17.42
- Employés salariés..... 5.46

5.4. / Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes MAZARS et EY comptabilisés en 2020 s'élève à 245 K€ contre 328K€ en 2019

5.5. / Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- RENL
- CRC

5.6. / Evénements post-clôture

La deuxième tranche du prêt Colette pour 25 M€ sera mobilisé en 2021. Elle est remboursable de 2026 à 2030 : une première mobilisation de 12,5€ a été réalisée au premier trimestre 2021 et une seconde devrait être faite avant la fin 2021.